

APPEL A PROJETS A DESTINATION DES ENTREPRISES
Sécuriser les parcours professionnels des salariés
01/01/2019 au 31/12/2020

1 - Contexte de l'appel à projets

En Bretagne, Opcalia déploie depuis plusieurs années avec le concours du FSE et d'autres acteurs publics (Etat, FPSPP), des programmes d'actions cofinancées en direction des publics les moins formés : jeunes, seniors, bas niveaux de qualification, salariés handicapés. Ces actions ont permis d'accroître année après année, la part des salariés ayant ces caractéristiques sur l'ensemble des bénéficiaires d'actions financées, mais les résultats restent insuffisants et les besoins constants.

Opcalia Bretagne propose d'aider ses entreprises adhérentes PME (moins de 250 salariés prioritairement) ou à forte concentration de salariés de premiers niveaux de qualification, à mettre en oeuvre des actions de formation en direction de ces publics prioritaires.

Le cofinancement du FSE s'élève à 40% du coût pédagogique et 40% des rémunérations des salariés en formation (plafonné).

Opcalia propose également 2 actions dites « collectives » pour accompagner les entreprises dans la transition numérique et favoriser l'égalité professionnelle femmes-hommes.

2 – Les projets individuels

➤ **Les actions concernées :**

Toute action de formation d'une durée minimum de 14 heures.

➤ **Les salariés concernés :**

- salariés de premiers niveaux de qualification (ouvriers, employés, TAM ayant maximum un niveau III de formation),
- salariés femmes et/ou seniors (plus de 54 ans) non cadres,
- salariés reconnus travailleurs handicapés

3 – Participer aux actions collectives

➤ **FSE numérique**

Objectif : Accompagner la transition numérique dans les entreprises

Actions éligibles : toute action de formation de plus de 14h liée à la transition numérique, pouvant concerner tous les salariés de l'entreprise

Exemple : mise en place d'un logiciel de gestion, utilisation d'une machine à commande numérique ...
(ne sont pas prises en compte les formations bureautique)

➤ **FSE égalité professionnelle**

Objectif : promouvoir l'égalité professionnelle en entreprise

Actions éligibles :

- les formations de plus de 14 heures concourant à l'égalité professionnelle : sensibilisation, mixité des métiers, lutte contre les stéréotypes ... au bénéfice des RH mais aussi de tout salarié ou manager amené à travailler sur le sujet.

- les formations de plus de 14 heures permettant l'accès aux femmes à un poste de management, direction, conseil d'administration ... et plus globalement représentant une progression professionnelle. Cette action vise à promouvoir la progression des carrières féminines.

4 - Modalités de réponse

Les entreprises pouvant répondre à cet appel à projets ont leur activité en Bretagne, ont prioritairement moins de 250 salariés et s'engagent à répondre aux obligations liées au cofinancement du Fonds Social Européen.

➤ **Calendrier de mise en œuvre : 01/01/2019 au 31/12/2020**

- Réalisation des actions de formation entre le 01/01/2019 et le 31/12/2020
- Manifestation d'intérêt de l'entreprise auprès d'Opcalia
- Etude du projet par Opcalia

Contact :

Armelle Grelier, cheffe de projet :

Mail : Armelle.grelier@opcalia.com